

- madame RIVASI Michèle a donné pouvoir à monsieur ROYANNEZ Patrick
- madame CHALAL Nancy a donné pouvoir à monsieur DIRATZONIAN-DAUMAS Franck

Lors du Conseil communautaire du 17 décembre 2015, il a été voté le budget annexe « Services mutualisés Informatique » 2016 en faisant référence à la création de ce nouveau budget lors du Conseil communautaire du 26 novembre.

Or, lors du Conseil communautaire du 26 novembre, ce budget annexe n'a effectivement pas été créé.

Aussi, il s'avère nécessaire :

- de rapporter la délibération n°2015-187 « Budget annexe Service mutualisé Informatique - Vote du budget primitif 2016 » du 17 décembre 2015,
- de créer effectivement ce budget annexe,
- de fixer les durées d'amortissement de ce budget annexe,
- de voter, à nouveau, ce budget à l'identique de celui voté lors du Conseil communautaire du 17 décembre 2015.

Compte tenu de la création du budget expressément voté lors de ce Conseil communautaire, il convient de délibérer à nouveau sur l'ouverture des crédits 2016. Le document présenté ne diffère en aucun point de celui de décembre dernier.

Celui-ci permet de mettre en commun les ressources informatiques et humaines de ses adhérents.

Le service mutualisé informatique est le seul service commun qui assure des prestations d'investissement pour les autres services communs.

Afin d'assurer la transparence du financement des opérations d'investissement réalisées pour le compte des autres services communs, il convient de créer un budget annexe pour le service mutualisé informatique.

De plus, plusieurs éléments, liés à une situation de conjoncture, ont des impacts sur les inscriptions budgétaires en dépenses au budget primitif 2016, et expliquent leur augmentation :

- Impact de la création de ce budget : l'absence de possibilité de reports et de rattachement, et donc la réinscription obligatoire en 2016 des crédits de fonctionnement et d'investissement non consommés en 2015.
- Impact de l'arrivée d'un nouvel adhérent : l'intégration de la Ville de Romans (Ville de Romans) entraîne des augmentations mécaniques de l'investissement et du fonctionnement.
- Impact de la mutualisation : le transfert de compétences et la création de nouveaux services communs. Le budget annexe porte par voie de conséquence de nouvelles dépenses, supportées les années antérieures par les budgets généraux des communes, en investissement et en fonctionnement.
- Une compétence transférée impacte plus fortement les dépenses informatiques : il s'agit de la compétence « informatisation des écoles », sur laquelle le budget d'investissement sera doté cette année (et la suivante) à hauteur de 212 000€, conformément au PPI, pour pouvoir procéder à une « remise à niveau » des équipements déployés dans les classes.
- Impact de la remontée des dépenses des budgets annexes et généraux vers le budget annexe SI : Dans une logique de recentralisation des dépenses informatiques, de simplification et de massification des achats, mais aussi de rationalisation, le Règlement de Service 2015 prévoit que dès 2016, les adhérents ne paieront plus les dépenses sur leurs propres budgets, mais seront refacturés par le budget annexe qui procèdera aux dépenses pour leur compte.
- Impact des nouveaux projets 2016 : Les nouveaux projets demandés par les services représentent 34% de l'investissement global.
- Sur ces nouveaux projets, deux projets d'investissement importants (renouvellement du parc de copieurs, et acquisition de fibre « noire » en IRU) seront menés en 2016, dans une logique de limitation des coûts de fonctionnement. Ils représentent près d'1M€ à eux deux, soit plus d'un quart de l'investissement total.

Le budget annexe « Service mutualisé Informatique » est donc équilibré globalement de la manière suivante :

	Dépenses	Recettes
011 Charges à caractère général	1 974 893 €	
012 Charges de personnel, frais assimilés	1 830 080 €	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	261 500 €	120 000 €
013 Atténuation de charges		1 830 080 €
70 Produits des services		2 116 393 €
Section de fonctionnement	4 066 473 €	4 066 473 €

	Dépenses	Recettes
20 Immobilisations incorporelles	1 831 950 €	
21 Immobilisations corporelles	1 835 700 €	
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	120 000 €	261 500 €
10 Dotations, fonds divers et réserves		550 000 €
13 Subvention d'investissement		2 976 150 €
Section Investissement	3 787 650 €	3 787 650 €

Le Conseil communautaire à :

- Contre : 0 voix
- Abstention : 1 voix
- Pour : 104 voix

DECIDE :

- **de rapporter** la délibération nn°2015-187 « Budget annexe Service mutualisé Informatique - Vote du budget primitif 2016 » du 17 décembre 2015,
- **d'adopter** le budget primitif du budget annexe « Service Mutualisé Informatique » 2016 :
 - au titre du fonctionnement, de 4 066 473 €,
 - au titre de l'investissement, de 3 787 650 €.

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus

Pour extrait conforme
 Fait à Valence, le 11 février 2016
 Le Président,
 Par délégation,
 Emmanuelle CHAMBARD
 Directrice générale adjointe

Valence Romans Sud Rhône-Alpes
 L'Avallain - Avenue de la gare
 BP 10388
 26058 VALENCE cedex 09

Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de leur transmission au représentant de l'État dans le département de leur publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI - CA VALENCE ROMANS (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET GENERAL (2)

Numéro SIRET : 20004048300055

POSTE COMPTABLE : Trésorerie de Valence Agglomération

M. 14

Budget primitif
voté par nature

BUDGET : BUDGET SERVICE MUTUALISE INFORMATIQUE (3)

ANNEE 2016

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	21
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	25
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	26
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	27
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	28
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	32

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	CA VALENCE ROMANS BUDGET SERVICE MUTUALISE INFORMATIQUE	BP 2016
------------	--	------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0	0	0	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement	100,00 %	
2	Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement		NaN %
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement	0,00 %	NaN %
4	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut	0,00 %	NaN %
5	Encours de la dette	0	0

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	4 066 473,00	4 066 473,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		4 066 473,00	4 066 473,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	3 787 650,00	3 787 650,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		3 787 650,00	3 787 650,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	7 854 123,00	7 854 123,00
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	1 974 893,00	1 974 893,00	1 974 893,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	1 830 080,00	1 830 080,00	1 830 080,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		0,00	0,00	3 804 973,00	3 804 973,00	3 804 973,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		0,00	0,00	3 804 973,00	3 804 973,00	3 804 973,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		261 500,00	261 500,00	261 500,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		261 500,00	261 500,00	261 500,00
TOTAL		0,00	0,00	4 066 473,00	4 066 473,00	4 066 473,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 066 473,00
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	1 830 080,00	1 830 080,00	1 830 080,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	2 116 393,00	2 116 393,00	2 116 393,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	3 946 473,00	3 946 473,00	3 946 473,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	0,00	3 946 473,00	3 946 473,00	3 946 473,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		120 000,00	120 000,00	120 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		120 000,00	120 000,00	120 000,00
TOTAL		0,00	0,00	4 066 473,00	4 066 473,00	4 066 473,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 066 473,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	141 500,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.
- (6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	1 831 950,00	1 831 950,00	1 831 950,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	1 835 700,00	1 835 700,00	1 835 700,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	3 667 650,00	3 667 650,00	3 667 650,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des op. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	3 667 650,00	3 667 650,00	3 667 650,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		120 000,00	120 000,00	120 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		120 000,00	120 000,00	120 000,00
	TOTAL	0,00	0,00	3 787 650,00	3 787 650,00	3 787 650,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 787 650,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	2 976 150,00	2 976 150,00	2 976 150,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	2 976 150,00	2 976 150,00	2 976 150,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	550 000,00	550 000,00	550 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	550 000,00	550 000,00	550 000,00
45...	Total des op. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	3 526 150,00	3 526 150,00	3 526 150,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		261 500,00	261 500,00	261 500,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		261 500,00	261 500,00	261 500,00
TOTAL		0,00	0,00	3 787 650,00	3 787 650,00	3 787 650,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 787 650,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	141 500,00
--	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 974 893,00		1 974 893,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 830 080,00		1 830 080,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	261 500,00	261 500,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		3 804 973,00	261 500,00	4 066 473,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 066 473,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	120 000,00	120 000,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	1 831 950,00	0,00	1 831 950,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 835 700,00	0,00	1 835 700,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		3 667 650,00	120 000,00	3 787 650,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 787 650,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	1 830 080,00		1 830 080,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	2 116 393,00		2 116 393,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Travaux en régie		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	120 000,00	120 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		3 946 473,00	120 000,00	4 066 473,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 066 473,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	550 000,00	0,00	550 000,00
13	Subventions d'investissement	2 976 150,00	0,00	2 976 150,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		261 500,00	261 500,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		3 526 150,00	261 500,00	3 787 650,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 787 650,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	0,00	1 974 893,00	1 974 893,00
60612	Energie - Electricité	0,00	10 000,00	10 000,00
60622	Carburants	0,00	3 000,00	3 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	1 000,00	1 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	8 500,00	8 500,00
60636	Vêtements de travail	0,00	300,00	300,00
6064	Fournitures administratives	0,00	6 000,00	6 000,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	200,00	200,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	81 500,00	81 500,00
6132	Locations immobilières	0,00	40 000,00	40 000,00
6135	Locations mobilières	0,00	59 720,00	59 720,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	1 000,00	1 000,00
6156	Maintenance	0,00	885 294,00	885 294,00
616	Primes d'assurances	0,00	1 000,00	1 000,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	470,00	470,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	36 600,00	36 600,00
6188	Autres frais divers	0,00	243 360,00	243 360,00
6231	Annonces et insertions	0,00	15 000,00	15 000,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	1 400,00	1 400,00
6256	Missions	0,00	6 500,00	6 500,00
6257	Réceptions	0,00	100,00	100,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	300,00	300,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	418 910,00	418 910,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	13 550,00	13 550,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	0,00	127 189,00	127 189,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	14 000,00	14 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	1 830 080,00	1 830 080,00
6217	Personnel affecté par la commune membre	0,00	10 000,00	10 000,00
6331	Versement de transport	0,00	10 639,00	10 639,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	3 446,00	3 446,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	8 274,00	8 274,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	2 402,00	2 402,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	952 009,00	952 009,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	14 585,00	14 585,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	240 015,00	240 015,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	24 382,00	24 382,00
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	6 000,00	6 000,00
64162	Emplois d'avenir	0,00	17 790,00	17 790,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	24 369,00	24 369,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	177 019,00	177 019,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	332 345,00	332 345,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	3 045,00	3 045,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	3 760,00	3 760,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		0,00	3 804 973,00	3 804 973,00
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		0,00	3 804 973,00	3 804 973,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	0,00	261 500,00	261 500,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	0,00	261 500,00	261 500,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	261 500,00	261 500,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	261 500,00	261 500,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		0,00	4 066 473,00	4 066 473,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 066 473,00
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	1 830 080,00	1 830 080,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	1 830 080,00	1 830 080,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	2 116 393,00	2 116 393,00
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	0,00	265 552,00	265 552,00
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	0,00	22 557,00	22 557,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	0,00	853 856,00	853 856,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0,00	598 491,00	598 491,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	375 937,00	375 937,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		0,00	3 946 473,00	3 946 473,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		0,00	3 946 473,00	3 946 473,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	120 000,00	120 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	0,00	120 000,00	120 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	120 000,00	120 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		0,00	4 066 473,00	4 066 473,00

+	RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 066 473,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	1 831 950,00	1 831 950,00
2031	Frais d'études	0,00	112 000,00	112 000,00
2032	Frais de recherche et de développement	0,00	10 000,00	10 000,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	1 709 950,00	1 709 950,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	1 835 700,00	1 835 700,00
21533	Réseaux câblés	0,00	336 000,00	336 000,00
2182	Matériel de transport	0,00	45 000,00	45 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	1 372 400,00	1 372 400,00
2184	Mobilier	0,00	6 000,00	6 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	76 300,00	76 300,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	3 667 650,00	3 667 650,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	3 667 650,00	3 667 650,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	120 000,00	120 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	120 000,00	120 000,00
139141	Sub. transf cpte résuit. Communes du GFP	0,00	120 000,00	120 000,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	120 000,00	120 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		0,00	3 787 650,00	3 787 650,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 787 650,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

CA VALENCE ROMANS - BUDGET SERVICE MUTUALISE INFORMATIQUE - BP - 2016

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	2 976 150,00	2 976 150,00
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	0,00	1 040 120,00	1 040 120,00
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	0,00	1 868 252,00	1 868 252,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	67 778,00	67 778,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	2 976 150,00	2 976 150,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	550 000,00	550 000,00
10222	FCTVA	0,00	550 000,00	550 000,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	550 000,00	550 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	3 526 150,00	3 526 150,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	261 500,00	261 500,00
28051	Concessions et droits similaires	0,00	261 500,00	261 500,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00	261 500,00	261 500,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		0,00	261 500,00	261 500,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		0,00	3 787 650,00	3 787 650,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 787 650,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	IV
												A1
INVESTISSEMENT												
DEPENSES												
Dépenses réelles	0	3 667 650	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 667 650
- Equipements municipaux (2)		3 667 650	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 667 650
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	0											120 000
Total dépenses de l'exercice	0	3 787 650	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 787 650
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses d'investissement	0	3 787 650	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 787 650
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0	3 787 650	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 787 650
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	0	3 787 650	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 787 650

FONCTIONNEMENT												
DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	0	4 066 473	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 066 473
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	0	4 066 473	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 066 473
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0	4 066 473	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 066 473
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes de fonctionnement	0	4 066 473	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 066 473

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES										IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE										A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	----------------------------------	---	--------------------------------------	-------------------------------	--------------	------------------------	--------------------------------------	--------------	---------------	---	------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES													
Total dépenses investissement		0	3 787 650	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 787 650
Dépenses réelles		0	3 667 650	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 667 650
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	1 831 950	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 831 950
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	1 835 700	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 835 700
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat* et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		0	120 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	120 000
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0	120 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	120 000
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes investissement		0	3 787 650	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 787 650
Recettes réelles		0	3 526 150	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 526 150
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services général administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	550 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	550 000
13	Subventions d'investissement	0	2 976 150	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 976 150
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,règle)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		0	261 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	261 500
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	261 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	261 500
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		0	4 066 473	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 066 473
Dépenses réelles		0	3 804 973	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 804 973
011 Charges à caractère général		0	1 974 893	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 974 893
012 Charges de personnel, frais assimilés		0	1 830 080	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 830 080
014 Atténuations de produits		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
022 Dépenses imprévues		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65 Autres charges de gestion courante		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
656 Frais fonctionnement des groupes d'élus		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
66	Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		0	261 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	261 500
023	Virement à la section d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	261 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	261 500
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		0	4 066 473	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 066 473
Recettes réelles		0	3 946 473	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 946 473
013	Atténuations de charges	0	1 830 080	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 830 080
70	Produits des services, du domaine, vente	0	2 116 393	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 116 393
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		0	120 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	120 000
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	120 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	120 000
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000 €	26/11/2015

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Etudes non suivie de travaux	3	26/11/2015
L	Frais de recherche et développement	3	26/11/2015
L	Frais d'insertion	1	26/11/2015
L	Concessions, droits similaires, logiciels¼	3	26/11/2015
L	Matériel technique et outillage	5	26/11/2015
L	Installations agencements sur biens loués	20	26/11/2015
L	Matériel de transport; VL tourisme, remorques¼	5	26/11/2015
L	Matériel informatique, reprographie, matériel réseau informatique¼	5	26/11/2015
L	Mobilier : tables, bureaux, armoires, présentoirs, rayonnage¼	10	26/11/2015
L	Mobilier : chaises, fauteuils	5	26/11/2015
L	Autres immobilisations : Petits matériels	5	26/11/2015
L	Autres immobilisations : Gros matériels	10	26/11/2015
L	Mobilier : coffre, armoire forte	15	26/11/2015

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		120 000,00	I 120 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		120 000,00	120 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	120 000,00	120 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	120 000,00	0,00	0,00	120 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		811 500,00	III 811 500,00
Ressources propres externes de l'année (a)		550 000,00	550 000,00
10222	FCTVA	550 000,00	550 000,00
10223	TLE	0,00	0,00
10224	Versements pour dépassement PLD	0,00	0,00
10225	Participation pour dépassement de COS	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		261 500,00	261 500,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28051	Concessions et droits similaires	261 500,00	261 500,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	811 500,00	0,00	0,00	0,00	811 500,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	120 000,00
Ressources propres disponibles	IV	811 500,00
Solde	V = IV – II (6)	691 500,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint administratif de 1ère classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché principal	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur Territorial	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur principal de 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur principal de 2ème classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		34,00	0,00	34,00	33,00	0,00	33,00
Adjoint technique de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique de 2ème classe	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de maîtrise	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent de maîtrise principal	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur	A	6,00	0,00	6,00	5,00	0,00	5,00
Ingénieur en chef cl. Exceptionnelle	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur en chef cl. Normale	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien principal de 1ère classe	B	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Technicien principal de 2ème classe	B	10,00	0,00	10,00	10,00	0,00	10,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Educateur principal de jeunes enfants	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Assistant socio-éducatif	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Assistantes maternelles	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auxiliaire de puériculture principale de 1ère classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auxiliaire de puériculture principale de 2ème classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auxiliaire de puériculture principale de 1ère classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Educateur jeunes enfants	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Infirmière de classe normale	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Puéricultrice de classe normale	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sage femme de classe normale	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Technicien paramédicaux classe normale	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Technicien paramédicaux classe supérieure	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ETAPS	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ETAPS principal de 2ème classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint du patrimoine de 1ère classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint du patrimoine de 2ème classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Assistant d'enseignement artistique 2ème classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Assistant de conservation principale de 1ère classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Assistant de conservation principale de 2ème classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Assistant de conversation	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Attaché de conversation	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Bibliothécaire	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Conservateur	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Conservateur en chef	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur de 1ère catégorie	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur de 2ème catégorie	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etat Médiathèque Universitaire	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Professeur de classe normale	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Professeur hors classe	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Adjoint d'Animation de 1ère classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint d'Animation de 2ème classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Animateur	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Animateur principal 1ère classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Animateur principal 2ème classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		38,00	0,00	38,00	37,00	0,00	37,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant. « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	
	IV
	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)						
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité,...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 38 : article 26 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 39 : article 26 : travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 : collaborateurs directs sur emplois fonctionnels.
 110 : article 110 : collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).


(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 12/02/2016

Reçu en préfecture le 12/02/2016

Affiché le **12/02/2016** 

ID : 026-200040483-20160204-2016_DELIB04-DE


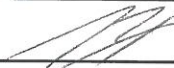
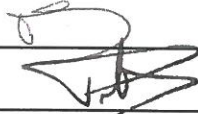



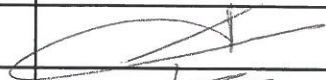

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 110
 Nombre de membres présents : 84
 Nombre de suffrages exprimés : 105
VOTES :
 Pour : 104
 Contre : 0
 Abstentions : 1

Date de convocation : 29/01/2016


Présenté par le Président (1),
 A Alixan, le 4/02/2016
 le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Conseil Communautaire
 A Alixan, le 4/02/2016
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

0001..... ALIXAN	
0002 BICHON LARROQUE Aurélie, Titulaire	
0003 BERTRAND Nicolas, Suppléant	
0004.....BARBIERES.....	
0005 ROMAIN Michel, Titulaire	
0006 CREUSAT-TETREL Sylvia, Suppléant	
0007.....BEAUMONT LES VALENCE.....	
0008 MILHAN Marie-Odile, Titulaire	
0009 PRELON Patrick, Titulaire	
0010.....BEAUREGARD BARET.....	
0011 FOURNAT Lionel, Titulaire	
0012 COTTINI Christian, Suppléant	
0013.....BEAUVALLON.....	
0014 RIPOCHE Bernard, Titulaire	
0015 FOUREL-EDELBUTH Laurence, Suppléant	
0016.....BESAYE.....	
0017 MANTEAUX Nadine, Titulaire	
0018 COTTE Benjamin, Suppléant	
0019.....BOURG DE PEAGE.....	
0020 FRECENSON Béatrice, Titulaire	
0021 NIESON Nathalie, Titulaire	



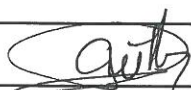

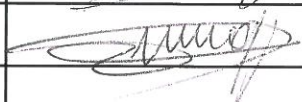


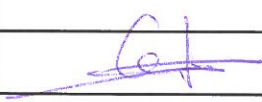

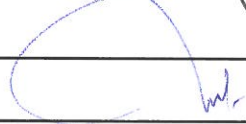


Envoyé en préfecture le 12/02/2016

Reçu en préfecture le 12/02/2016

Affiché le **12/02/2016** 


ID : 026-200040483-20160204-2016_DELIB04-DE

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

0022 RASCLARD Hervé, Titulaire	
0023 ROLLAND Christian, Titulaire	
0024.....BOURG LES VALENCE.....	
0025 COLLIGNON Bernard, Titulaire	
0026 GENTIAL Dominique, Titulaire	
0027 GUILLON Eliane, Titulaire	
0028 KELAGOPIAN Jean-Benoit, Titulaire	
0029 MENOZZI Gaëtan, Titulaire	
0030 MOURIER Marlène, Titulaire	
0031 PAILHES Wilfrid, Titulaire	
0032.....CHABEUIL.....	
0033 COMBE Claude, Titulaire	
0034 PERTUSA Pascal, Titulaire	
0035 VIDANA Lysiane, Titulaire	
0036.....CHARPEY.....	
0037 COMTE Jean-François, Titulaire	
0038 VEISSEIX Lydie, Suppléant	
0039.....CHATEAUNEUF SUR ISERE.....	
0040 BUIS Pierre, Titulaire	
0041 JAUBERT Agnès, Titulaire	
0042.....CHATILLON SAINT JEAN.....	
0043 FUHRER Gérard, Titulaire	
0044 BARD Anne-Lise, Suppléant	
0045.....CHATUZANGE LE GOUBET.....	
0046 GAUTHIER Christian, Titulaire	
0047 HELMER Nathalie, Titulaire	
0048.....CLERIEUX.....	
0049 LARUE Fabrice, Titulaire	
0050 BETON Brigitte, Suppléant	

Envoyé en préfecture le 12/02/2016




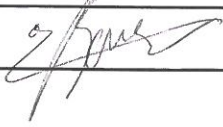


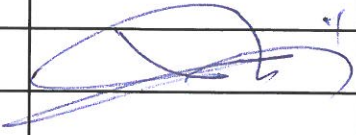



Reçu en préfecture le 12/02/2016

Affiché le **12/02/2016** 

ID : 026-200040483-20160204-2016_DELIB04-DE


IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

0051.....CREPOL.....	
0052 LAGUT Martine, Titulaire	
0053 PAPEAU Jean-Claude, Suppléant	
0054.....ETOILE SUR RHONE.....	
0055 CHAZAL Françoise, Titulaire	
0056 PERNOT Yves, Titulaire	
0057.....EYMEUX.....	
0058 SAILLANT Bernard, Titulaire	
0059 RAYBAUD Brigitte, Suppléant	
0060.....GENISSIEUX.....	
0061 BORDAZ Christian, Titulaire	
0062 FRAYSSE Evelyne, Suppléant	
0063.....GEYSSANS.....	
0064 BOURNE Claude, Titulaire	
0065 SENOCQ Christelle, Suppléant	
0066.....GRANGES LES BEAUMONT.....	
0067 ABRIAL Jacques, Titulaire	
0068 ROLLAND Jean-Paul, Suppléant	
0069.....HOSTUN.....	
0070 VITTE Bruno, Titulaire	
0071 FOURNAT Jeannine, Suppléant	
0072.....JAILLANS.....	
0073 ROBERT Isabelle, Titulaire	
0074 FOURNAT Jean-Noël, Suppléant	
0075.....LA BAUME CORNILLANE.....	
0076 MEURILLON Jean, Titulaire	
0077 PEYRARD Claudine, Suppléant	
0078.....LA BAUME D'HOSTUN.....	
0079 GUILHERMET Manuel, Titulaire	

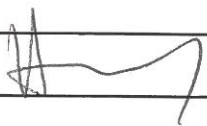
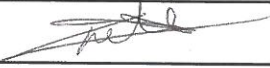



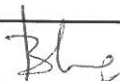

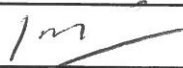
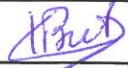
Envoyé en préfecture le 12/02/2016

Reçu en préfecture le 12/02/2016

Affiché le **12/02/2016** 

ID : 026-200040483-20160204-2016_DELIB04-DE

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

0080 POURROY Ivan, Suppléant	
0081.....LE CHALON.....	
0082 CAUMES François, Titulaire	
0083 HORNY Patrice, Suppléant	
0084.....MALISSARD.....	
0085 PELAT Bernard, Titulaire	
0086 DELABRE Liliane, Suppléant	
0087.....MARCHES.....	
0088 CHOVIN Claude, Titulaire	
0089 HOURDOU Philippe, Suppléant	
0090.....MIRIBEL.....	
0091 VASSY Jean-Louis, Titulaire	
0092 JANTON Joëlle, Suppléant	
0093.....MONTELEGER.....	
0094 PEYRARD Marylène, Titulaire	
0095 FONTAINE Jean-Paul, Suppléant	
0096.....MONTELIER.....	
0097 BONHOMME Anne-Marie, Titulaire	
0098 VALLON Bernard, Titulaire	
0099.....MONTMEYRAN.....	
0100 BRUNET Bernard, Titulaire	
0101 NURIT Lucette, Suppléant	
0102.....MONTMIRAL.....	
0103 BIGNON Daniel, Titulaire	
0104 AGERON Florence, Suppléant	
0105.....MONTRIGAUD.....	
0106 BRET René, Titulaire	
0107 GUINTOLI Christiane, Suppléant	
0108.....MOURS SAINT EUSEBE.....	


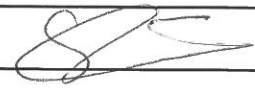









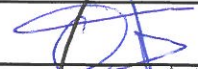
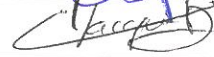

Envoyé en préfecture le 12/02/2016

Reçu en préfecture le 12/02/2016

Affiché le **12/02/2016** 


ID : 026-200040483-20160204-2016_DELIB04-DE

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

0109 GUILLEMINOT Karine, Titulaire	
0110 VALLET Alain, Suppléant	
0111.....OURCHES.....	
0112 COUSIN Stéphane, Titulaire	
0113 GREGOIRE Alberte, Suppléant	
0114.....PARNANS.....	
0115 BANDE Pascal, Titulaire	
0116 DESCHAMP Michel, Suppléant	
0117.....PEYRINS.....	
0118 CARDI Jean-Pierre, Titulaire	
0119 RONZE-TARDY Solange, Suppléant	
0120.....PORTES LES VALENCE.....	
0121 BROT Suzanne, Titulaire	
0122 GIRARD Geneviève, Titulaire	
0123 GROUSSON Daniel, Titulaire	
0124 TRAPIER Pierre, Titulaire	
0125.....ROCHEFORT SAMSON.....	
0126 PASSUELLO Gilles, Titulaire	
0127 GUIGNARD Sébastien, Suppléant	
0128.....ROMANS SUR ISERE.....	
0129 ARNAUD Edwige, Titulaire	
0130 BOSSAN PICAUD Marie-Josèphe, Titulaire	
0131 COLLOREDO BERTRAND Magda, Titulaire	
0132 DELON Cléo, Titulaire	
0133 DERLY Bruno, Titulaire	
0134 DONGER Denis, Titulaire	
0135 JACQUOT Laurent, Titulaire	
0136 LABADENS Philippe, Titulaire	
0137 PIENIEK Pierre, Titulaire	

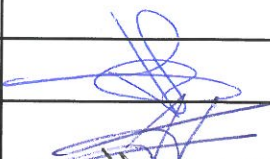

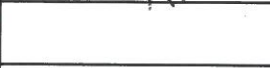




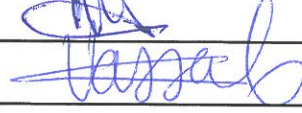

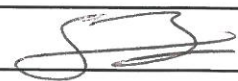
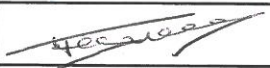
Envoyé en préfecture le 12/02/2016

Reçu en préfecture le 12/02/2016

Affiché le **12/02/2016** 


ID : 026-200040483-20160204-2016_DELIB04-DE

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

0138 ROBERT David, Titulaire	
0139 TCHEKEMIAN Nathalie, Titulaire	
0140 THORAVAL Marie-Hélène, Titulaire	
0141 TROUILLER Luc, Titulaire	
0142.....SAINT BARDOUX.....	
0143 DEROUX Gérard, Titulaire	
0144 ROBERT Christianne, Suppléant	
0145.....SAINT BONNET DE VALCLERIEUX.....	
0146 DUC Bernard, Titulaire	
0147 BRET Christianne, Suppléant	
0148.....SAINT CHRISTOPHE ET LE LARIS.....	
0149 BARRY Francis, Titulaire	
0150 GUIONNET Adrien, Suppléant	
0151.....SAINT LAURENT D'ONAY.....	
0152 MASSON Serge, Titulaire	
0153 POUZIN Chantal, Suppléant	
0154.....SAINT MARCEL LES VALENCE.....	
0155 CHASSOULIER Dominique, Titulaire	
0156 QUET Dominique, Titulaire	
0157 VASSALO Nadine, Titulaire	
0158.....SAINT MICHEL SUR SAVASSE.....	
0159 BARTHELON Bernard, Titulaire	
0160 BOUVIER Jocelyn, Suppléant	
0161.....SAINT PAUL LES ROMANS.....	
0162 LUNEL Gérard, Titulaire	
0163 ROLLET Brigitte, Suppléant	
0164.....SAINT VINCENT LA COMMANDERIE.....	
0165 AGRAIN Françoise, Titulaire	
0166 PELLEGRIN Frédéric, Suppléant	

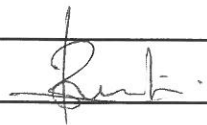

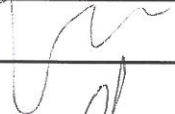
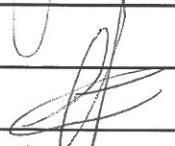




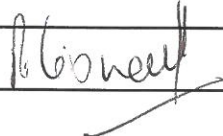


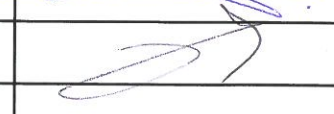
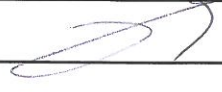
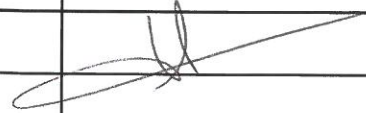
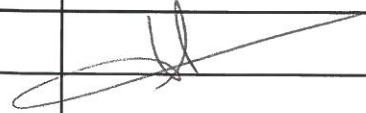


Envoyé en préfecture le 12/02/2016

Reçu en préfecture le 12/02/2016

Affiché le **12/02/2016** 


ID : 026-200040483-20160204-2016_DELIB04-DE

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

0167.....TRIORS.....	
0168 LABRIET Gérard, Titulaire	
0169 CHABERT-BONTOUX Annie, Suppléant	
0170.....UPIE.....	
0171 BRUSCHINI Jean-Jacques, Titulaire	
0172 GIRES Jeannine, Suppléant	
0173.....VALENCE.....	
0174 BELLON Hélène, Titulaire	
0175 BONNEMAYRE Jacques, Titulaire	
0176 BOUCHET Gérard, Titulaire	
0177 BRARD Lionel, Titulaire	
0178 CHALAL Nancy, Titulaire	
0179 CHAUMONT Jean-Luc, Titulaire	
0180 DA COSTA FERNANDES Flore, Titulaire	
0181 DARAGON Nicolas, Titulaire	
0182 DIRATZONIAN-DAUMAS Franck, Titulaire	
0183 JUNG Anne, Titulaire	
0184 KOULAKSEZIAN-ROMY Annie, Titulaire	
0185 LEONARD Pascale, Titulaire	
0187 MAURIN Denis, Titulaire	
0188 MONNET Laurent, Titulaire	
0189 MOUNIER Françoise, Titulaire	
0190 NAKIB-COLOMB Zabida, Titulaire	
0191 PAULET Cécile, Titulaire	
0192 PONSARD-CHAREYRE Michel, Titulaire	
0193 POUTOT Renaud, Titulaire	
0194 PUGEAT Véronique, Titulaire	
0195 RIVASI Michèle, Titulaire	
0196 ROYANNEZ Patrick, Titulaire	


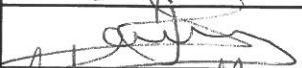
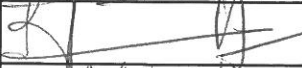
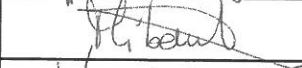
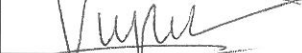
Envoyé en préfecture le 12/02/2016

Reçu en préfecture le 12/02/2016

Affiché le **12/02/2016** 

ID : 026-200040483-20160204-2016_DELIB04-DE

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

0197 RYCKELYNCK Jean-Baptiste, Titulaire	
0198 SOULIGNAC Franck, Titulaire	
0199 TENNERONI Annie-Paule, Titulaire	
0200 THIBAUT Anne-Laure, Titulaire	
0201 VEYRET Pierre-Jean, Titulaire	

Certifié exécutoire par le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le

, et de la publication le


A Alixan, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : l'Assemblée délibérante.

Envoyé en préfecture le 12/02/2016

Reçu en préfecture le 12/02/2016

Affiché le **12/02/2016** 

ID : 026-200040483-20160204-2016_DELIB04-DE